



Question au sujet de l'acquittement des taxes communales (eau potable, eau usée et déchets)

Monsieur le Président de la municipalité
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux

A la fin de l'année 2020, les ménages de notre commune ont reçu les factures relatives aux taxes communales pour une année.

Vu les montants conséquents demandés, certains ménages de notre commune ont eu des difficultés pour s'en acquitter.

Combien de ménages n'ont pas réussi à s'acquitter du montant total dans les délais ?
Qu'est-ce que cela a représenté en nombre de ménages et en pourcentage de la masse à encaisser ?

Combien y a-t-il eu de demandes de paiements échelonnés ?
Qu'est-ce que cela a représenté en nombre de ménages et en pourcentage de la masse à encaisser ?

Avez-vous facturé des frais pour un paiement par acomptes et, si oui, sur quelle base juridique ?

Je vous remercie pour vos réponses écrites et vous présente mes salutations distinguées.

Xavier Berthouzoz

Vétroz, le 10 mai 2021

enregistré le 15/05/21